



Rsa et inscription sur le fichier des fraudeurs

Par **Suzanne eloumou**, le **17/09/2018** à **19:53**

Bonjour, je voulais savoir si ont peu continuer à bénéficier du rsa socle en cas d une inscription sur le fichiers des fraudeurs pendant 3 ans ? Quelles sont les conséquences? En effet etant stage de remise à niveau tres peu d heures ... pour 4 mois 164 h j'ai déclaré rien à la caf. Apres qu il met demandé après communication avec le pole emploi attestation rémunération nette et periode de stage. Je pensais que je n avais le droit à aucune rémunération de stage hors je vois que j ai ete rémunération par la région mais de tout petit montant ex 137 e p juillet et 68e un autre mois. Je ne m occupe que des factures et consulte peu mon compte à cause du découvert recurent et des factures. Bref j'ai déclaré que c était un stage sans rémunération avant de le savoir maintenant. L organisme de formation ne s occupe pas de Ça et ne ceux pas me faire d attestation de non rémunération rien a faire. J'ai donc fourni l attestation de stage juste avec les dates. J'ai un peu peur bien que se soit des petits montant ridicule .pensez vous que l on peu me couper le rsa en cas d inscription sur la liste des fraudeurs pendant 3 ans ? Quels sont les conséquences si la caf m accuse de fraude? La caf peux t elle bloquer mon dossier rsa malgres une attestation sur l honneur de ma part que ce n est pas un stage rémunérée? Je n ais pas de cdi et que le rsa p vivre actuellement appart etc a payer. D ou ma peur .en espérant avoir été claire. Merci beaucoup de vos reponses. Bonne soirée à tous.